



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Fribourg, le 8 février 2022

COVID-19 : Adaptation du dispositif de mesures et modifications d'ordonnances ; Procédure de consultation du Département fédéral de l'intérieur

—
Formulaire de consultation

Anpassungen des Massnahmendispositivs und weitere Verordnungsänderungen / Adaptation du dispositif de mesures et modifications d'ordonnances

Grundsätzliche Fragen / Questions principales

Variante 1: Alle Massnahmen der Covid-19 Verordnung besondere Lage werden aufgehoben. Ausgenommen sind die behördlich angeordnete Isolation und die Meldepflichten. Befürwortet der Kanton diese Variante?

Variante 1 : toutes les mesures prévues dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière sont levées, à l'exception des mesures d'isolement ordonnées par les autorités et de l'obligation d'informer. Le canton approuve-t-il cette variante ?

Oui

Non

Commentaires :

Ceci demeure conditionnel d'une évolution favorable de la situation.

Variante 2: Die Massnahmen werden in zwei Schritten aufgehoben. Befürwortet der Kanton diese Variante?

Variante 2 : les mesures sont levées en deux étapes. Le canton approuve-t-il cette variante ?

Oui

Non

Commentaires :

Le canton privilégie la variante 1, mais le choix définitif doit être dicté par l'évolution de la situation sur le plan épidémiologique. Si les contaminations et hospitalisations journalières continuent d'augmenter, alors une levée des mesures en deux étapes est idoine.

En outre le Conseil d'Etat estime que les Hautes Ecoles doivent explicitement être mentionnées dans la liste des établissements sans restriction d'accès.

Dans le domaine de la culture, le maintien du masque pendant une période transitoire serait de nature à rassurer un public qui craint à revenir dans les lieux et manifestations culturels (à décider au niveau fédéral).

Schlägt der Kanton ein anderes stufenweises Vorgehen vor?

Le canton propose-t-il une autre procédure par étapes ?

Weitere Fragen zur Variante 1 / Autres questions concernant la variante 1

Werden die Massnahmen bei sehr hohen Inzidenzen aufgehoben, gewinnt der spezifische Schutz besonders gefährdeter Personen an Bedeutung.

Si les mesures sont levées mais que l'incidence demeure très élevée, il importera de protéger spécifiquement les personnes vulnérables.

Gedenkt der Kanton, Schutzmassnahmen in Gesundheitseinrichtungen einzuführen oder beizubehalten, sollte der Bundesrat sämtliche Massnahmen aufheben?

Si le Conseil fédéral devait lever toutes les mesures, le canton a-t-il l'intention d'introduire ou de maintenir des mesures de protection dans les institutions de santé ?

Oui

Non

Commentaires :

Wünscht der Kanton, dass der Bundesrat weiterhin eine Maskentragpflicht in Gesundheitseinrichtungen vorsieht?

Le canton souhaite-t-il que le Conseil fédéral maintienne l'obligation du port du masque dans les institutions de santé ?

Oui

Non

Commentaires :

Selon le Conseil d'Etat, il est important que cette mesure soit harmonisée au niveau national.

Wünscht der Kanton, dass die Maskentragpflicht im öffentlichen Verkehr vorübergehend aufrechterhalten wird?

Le canton souhaite-t-il que le port du masque obligatoire soit provisoirement maintenu dans les transports publics ?

Oui

Non

Commentaires :

De l'avis du Conseil d'Etat, le maintien du port du masque permet à tous les utilisateurs/trices de se sentir à l'aise ainsi que d'éviter que des personnes renoncent à utiliser les transports en commun par crainte d'une infection. Le plus important dans ce domaine reste la cohérence d'ensemble au niveau suisse, tant dans les TP que dans les autres domaines. Le Conseil fédéral devrait néanmoins présenter une stratégie de sortie claire, avec si possible une date butoir.

Wünscht der Kanton, dass die Maskentragpflicht im Detailhandel oder staatlichen Dienstleistungsbetrieben (z.B. Betreibungsregister- oder Strassenverkehrsamt) vorübergehend aufrechterhalten wird?

Le canton souhaite-t-il que le port du masque obligatoire soit provisoirement maintenu dans les commerces de détail ou les entreprises de services de l'État (p. ex., office des poursuites ou service de la circulation routière) ?

Oui

Non

Commentaires :

Sieht der Kanton weitere Massnahmen, die der Bundesrat zum Schutz von besonders gefährdeten Personen aufrechterhalten soll?

Le canton estime-t-il que le Conseil fédéral devrait maintenir d'autres mesures pour protéger les personnes vulnérables ?

Oui

Non

Commentaires :

Le personnel vulnérable devrait pouvoir bénéficier de mesures permettant de protéger sa santé. Le Conseil d'Etat préconise notamment une recommandation de télétravail pour les personnes vulnérables.

Variante 1 sieht vor, dass Isolation und Meldepflicht selbst nach der Aufhebung aller Massnahmen beibehalten werden sollen.

La variante 1 prévoit de maintenir les mesures d'isolement et l'obligation d'informer après la levée des autres mesures.

Ist der Kanton damit einverstanden, dass diese Massnahmen beibehalten werden und in die Epidemienverordnung überführt werden?

Le canton est-il favorable au maintien de ces mesures et à leur transfert dans l'ordonnance sur les épidémies ?

Oui

Non

Commentaires :

Ist der Kanton der Meinung, dass auch andere Massnahmen beibehalten werden sollten?

Le canton estime-t-il que d'autres mesures devraient encore être maintenues ?

Oui

Non

Commentaires :

Weitere Fragen zur Variante 2 / Questions concernant la variante 2

Hat der Kanton Änderungsvorschläge zum ersten Öffnungsschritt?

Le canton souhaite-t-il proposer des modifications concernant la première étape d'assouplissements ?

Oui

Non

Commentaires :

Si la situation épidémiologique nécessite encore le maintien de mesures de protection, la 2G avec obligation du port du masque, ou le port du masque seulement, dans les manifestations et salles,

est actuellement bien accepté par le public. Par contre, de l'avis du Conseil d'Etat il est indispensable **d'abandonner dès le 17 février la 2G+** pour les spectacles debout, la pratique musicale amateur instrumentale et vocale, le sport et les loisirs, ainsi que l'obligation de consommer assis. Le secteur des musiques actuelles, ainsi que des fanfares et chœurs, sont à l'arrêt forcé, ce qui met ces organisations en très grandes difficultés, sans parler des pertes de membres ou de publics. La 2G+ est aujourd'hui disproportionnée par rapport aux autres levées de restrictions.

Hat der Kanton Änderungsvorschläge zum zweiten Öffnungsschritt?

Le canton souhaite-t-il proposer des modifications concernant la deuxième étape d'assouplissements ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Fragen zu den grenzsanitarischen Massnahmen / Questions concernant les mesures sanitaires aux frontières

Ist der Kanton mit der Aufhebung der bei der Einreise in die Schweiz geltenden 3G-Regel einverstanden?

Le canton est-il favorable à la levée de la règle des 3G en vigueur pour entrer en Suisse ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Ist der Kanton mit der Aufhebung der bei der Einreise in die Schweiz geltenden Kontaktdatenerhebung via SwissPLF einverstanden?

Le canton est-il favorable à la suppression de la collecte des coordonnées via SwissPLF à l'entrée en Suisse ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Beim Auftreten einer neuen, besorgniserregenden Virusvariante kann der Bundesrat weiterhin rasch reagieren und grenzsanitarische Massnahmen vorsehen. Ist der Kanton damit einverstanden?

En cas d'apparition d'un nouveau variant préoccupant, le canton peut continuer à réagir rapidement et à prévoir des mesures sanitaires aux frontières. Le canton est-il d'accord avec ce principe ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Frage zu den Übergangsbestimmungen Zertifikate / Question concernant les dispositions transitoires relatives aux certificats

Mit der Aufhebung der Massnahmen plant der Bundesrat künftig nur noch Zertifikate auszustellen, die für den internationalen Reiseverkehr genutzt werden können. Auf die Schweiz beschränkt gültige Zertifikatstypen werden nicht mehr ausgestellt. Falls die Kantone weiterhin die Möglichkeit wünschen, das Zertifikat auf ihrem Gebiet einzusetzen, kann der Bundesrat die Ausstellung der Schweizer Zertifikate vorerst weiter vorsehen.

Lorsque les mesures auront été levées, le Conseil fédéral prévoit d'établir uniquement des certificats destinés au trafic international de voyageurs. Les types de certificat dont la validité est limitée à la Suisse ne seront plus délivrés. Si les cantons souhaitent avoir encore la possibilité d'utiliser des certificats sur le territoire cantonal, le Conseil fédéral peut, dans un premier temps, maintenir l'émission de certificats suisses.

Ist der Kanton damit einverstanden, dass mit der Aufhebung der Zertifikatspflicht auf nationaler Ebene keine sogenannten Schweizer Zertifikate mehr ausgestellt werden?

Le canton est-il d'accord qu'aucun certificat suisse ne soit plus émis après la levée de l'obligation de présenter un certificat sur le territoire national ?

Oui

Non

Commentaires :

Fragen zur repetitiven Testung / Questions concernant les tests répétés

Mit der schrittweisen Aufhebung der Massnahmen wird der Bund die Finanzierung der repetitiven Testung in Betrieben anpassen. Der Bund schlägt vor, die repetitive Testung nur noch in Betrieben mit vulnerablen Personen (etwa Gesundheitseinrichtungen) und in Betrieben, die der Aufrechterhaltung kritischer Infrastrukturen dienen, zu finanzieren.

Avec la levée progressive des mesures, la Confédération va adapter le financement des tests répétés. Elle propose de financer les tests répétés uniquement encore dans les institutions comptant des personnes vulnérables (comme les établissements de santé) et dans les entreprises ayant pour but de maintenir les structures critiques.

Ist der Kanton mit diesem Vorgehen einverstanden?

Le canton est-il d'accord avec cette approche ?

Oui

Non

Commentaires :

En outre, si le pass COVID devait rester obligatoire dans les Hautes Ecoles, ce que le canton ne souhaite pas, il serait alors impératif de maintenir la gratuité des tests poolés pour celles qui les organisent.

In den Schulen bleibt die repetitive Testung ein wichtiges Instrument zur Aufrechterhaltung des Präsenzunterrichts. Da sich jedoch inzwischen Kinder ab 5 Jahren ebenfalls impfen können, schlägt der Bundesrat vor, die repetitive Testung in Schulen zu beenden und deshalb nur noch bis Ende März 2022 zu finanzieren.

Dans les écoles, les tests répétés restent essentiels pour maintenir l'enseignement présentiel. Toutefois, étant donné que les enfants de 5 ans et plus peuvent désormais également se faire vacciner, le Conseil fédéral propose de mettre fin aux tests répétés dans les écoles et d'en assurer encore le financement jusqu'à fin mars 2022 seulement.

Ist der Kanton mit diesem Vorgehen einverstanden?

Le canton est-il d'accord avec cette démarche ?

Oui

Non

Commentaires :

Cependant, les tests salivaires poolés en vue d'une activité scolaire avec nuitées et au retour de l'activité devraient également être pris en charge pour les élèves de la scolarité obligatoire et les élèves du secondaire II au moins jusqu'à Pâques.

Frage zur Kostenübernahme Arzneimittel zur ambulanten Behandlung von Covid-19 / Question concernant la prise en charge des coûts des médicaments pour le traitement ambulatoire du COVID-19

Ist der Kanton damit einverstanden, dass die Kosten der neuen oralen Therapien, welche noch nicht auf der SL aufgeführt sind, vorerst durch den Bund übernommen werden?

Le canton est-il d'accord que la Confédération prenne en charge, dans un premier temps, les coûts des nouvelles thérapies orales qui ne figurent pas encore sur la liste des spécialités ?

Oui

Non

Commentaires :

Fragen zur Anpassung der Covid-19-Verordnung 3 / Questions concernant la modification de l'ordonnance 3 COVID-19

Ist der Kanton mit den Anpassungen des Anhangs 6 der Covid-19-Verordnung 3 einverstanden?

Le canton approuve-t-il les adaptations de l'annexe 6 de l'ordonnance 3 COVID-19 ?

Oui

Non

Commentaires :

Ist der Kanton mit den Anpassungen im Zusammenhang mit dem Meldewesen nach Artikel 12 EpG einverstanden?

Le canton approuve-t-il les adaptations relatives à la procédure de déclaration au sens de l'art. 12

LEp ?

Oui

Non

Commentaires :